

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

#### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bissonnette: Que le projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

**M. McDermid:** Monsieur le Président, le député ne sait-il pas que le gouvernement a organisé un peu partout dans le pays des séances d'information à l'intention des petites entreprises, au cours desquelles on leur explique comment vendre leurs produits au gouvernement, comment participer aux programmes gouvernementaux et comment lui présenter des soumissions? On montre des produits importés aux hommes d'affaires canadiens lors de ces séances d'information, surtout aux propriétaires de petites entreprises, afin de voir s'ils ne seraient pas en mesure de les produire ici même au Canada pour en fournir au gouvernement du Canada. Était-il au courant de l'existence de ce programme?

**M. Cassidy:** Monsieur le Président, je suis au courant. Je suis très heureux d'une telle initiative et je la trouve souhaitable. On a mis du temps pour la prendre.

Comme le sait le député, ma dernière expérience concerne l'Ontario. Cette province a mis beaucoup de temps avant de prendre des mesures novatrices du genre de celles dans lesquelles se lance le gouvernement fédéral à présent. Toutefois, cette initiative est loin d'avoir l'ampleur qu'elle devrait connaître aujourd'hui.

A mon avis, le ministre d'État aux Petites entreprises (M. Bissonnette) devrait présenter dans un rapport annuel à la Chambre les objectifs que le gouvernement se fixe pour s'approvisionner auprès des petites entreprises canadiennes et expliquer si ce dernier réussit ou non à atteindre ces objectifs. Si ses progrès ne sont pas suffisants, nous pourrions alors demander des comptes au gouvernement de façon à nous assurer qu'il fera mieux à l'avenir.

Le député reconnaîtra que, en dépit de ce programme, on a mis longtemps au Canada avant de s'intéresser de près à la possibilité d'apporter une aide précieuse aux petites entreprises pour leur permettre de prendre de l'expansion en vendant davantage au gouvernement.

Il y a encore bien des obstacles à surmonter, notamment des retards d'un an et demi avant d'obtenir un marché, des rentrées d'argent et des ventes en retour. En outre, les cautionnements exigés et autres obstacles se dressent sur le chemin des petites entreprises, les empêchant d'offrir une collaboration efficace au gouvernement.

**M. le vice-président:** Reprenons le débat.

### Prêts aux petites entreprises—Loi

[Français]

**Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic):** Monsieur le Président, j'ai quelques commentaires à faire sur le projet de loi C-23, Loi modifiant les prêts aux petites entreprises.

Ce matin dans mon courrier je recevais de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante un document dans lequel on dit et je cite, quand il s'agit de financement:

La difficulté d'obtenir un financement suffisant constitue souvent l'un des principaux problèmes des entreprises nouvelles ou en pleine croissance.

Et je continue:

Depuis que la crise des taux d'intérêt s'est calmée, en 1982, le fardeau fiscal global est le principal problème que la plupart des entreprises ont mentionné dans le cadre de «l'Enquête nationale»...

Cela est un sondage effectué par cette firme et que tous les députés reçoivent chacun à leur bureau. Le résultat de ce sondage s'est fait régulièrement tous les mois et cela nous rend service comme député parce qu'on a le point de vue justement de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Depuis le début des interventions sur le projet de loi, tout le monde parle de l'importance de la petite et de la moyenne entreprise, et en écoutant plusieurs des discours, j'en suis venue à réaliser l'ampleur de l'expansion de nos petits entrepreneurs, mais surtout je réalise que ce sont ces mêmes petites entreprises qui sont le plus souvent pénalisées.

D'abord, le gouvernement d'en face les a affligées avec le projet de loi C-15. Maintenant on arrive avec le projet de loi C-23. Vraiment on dirait que le gouvernement ne peut pas aider la petite et la moyenne entreprise. Le gouvernement d'en face nous parle souvent de consultations et de discussions, mais fait la dure oreille aux bonnes suggestions. Par exemple, je prenais connaissance d'un discours assez intéressant au début de février. Il s'agit du discours du président de la Gulf Canada. Dans ce discours, il nous rappelle le désir du gouvernement de laisser la création d'emplois au secteur privé, avec lequel il est d'accord. Cependant, il continue en offrant des suggestions pour améliorer le sort des petites et moyennes entreprises.

Il nous suggère, entre autres, de repenser les systèmes suivants: l'assurance-chômage, la sécurité et la santé au travail et le régime des rentes. Il nous rappelle que lorsqu'une entreprise est déficitaire les charges sont personnellement assumées par le propriétaire exploitant. En fait, on pourrait aussi repenser tout le système d'imposition, dit-il. On pourrait voir à ce que la réalisation des gains en capital, lors d'un décès du propriétaire, n'oblige pas à vendre. On pourrait accorder aux propriétaires de petites et moyennes entreprises le même traitement qu'aux agriculteurs qui peuvent transférer la ferme familiale à leurs enfants sans devoir payer d'impôt sur les gains en capital.

Il en est de même pour le régime de retraite. Pourquoi ne pas accorder aux propriétaires de PME le même traitement qu'aux agriculteurs en leur permettant de transférer leurs gains en capital imposables réalisés en 1971 et 1983 dans un REER?

Une foule de changements pourraient être adoptés pour alléger le fardeau de la PME et on se voit aujourd'hui présenter la loi C-23, loi qui va les frustrer davantage et leur occasionner une perte de temps supplémentaire.